



Information relative aux épreuves anticipées de français Le 12/11/24

De M. RIMBERT, proviseur adjoint
Aux
Responsables légaux des élèves de Première

Mesdames, Messieurs,
Bonjour,

Votre enfant étant scolarisé en classe de Première, il sera amené à passer à la fin de l'année scolaire les épreuves anticipées de français. Celles-ci se composent d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. Les inscriptions à ce premier temps fort du baccalauréat débiteront le lundi 18 novembre. Cette phase se déroule en plusieurs étapes :

- **Le 18 novembre** : le secrétariat pédagogique procédera à la pré-inscription de votre enfant et imprimera une confirmation d'inscription.
- **À partir du 18 novembre**, et en fonction de l'emploi du temps de la classe, votre enfant recevra ladite confirmation de son professeur principal. Vous devrez alors en vérifier l'exactitude des données inscrites. Je vous transmets ci-dessous les points de vigilance à avoir. Deux cas de figure peuvent alors se présenter :
 - les données inscrites sont **correctes** : votre enfant et vous devez chacun signer la confirmation d'inscription au recto et au verso du document. Elle sera ensuite transmise par le lycée à la Maison des examens pour rendre l'inscription définitive. J'attire votre attention quant au fait qu'aucune modification ne pourra plus être apportée par la suite et qu'il faut donc une vérification scrupuleuse avant toute signature.
 - une ou plusieurs informations sont **erronées** : vous devrez les corriger en **rouge** puis signer le document. Le secrétariat pédagogique procédera alors aux modifications nécessaires et imprimera une nouvelle confirmation d'inscription que vous devrez contrôler de nouveau puis signer pour validation.
- **Entre le 20 et le 30 novembre**, délai de rigueur, votre enfant devra remettre à son professeur principal la confirmation d'inscription corrigée et signée. Le professeur principal indiquera lors de la distribution du document la date précise de retour pour la classe de votre enfant. Je vous remercie de bien vouloir la respecter pour que la procédure puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Si vous avez constaté des modifications à opérer, votre enfant peut se présenter au secrétariat pédagogique avant la date de restitution prévue pour gagner du temps.
- **Entre le 02 et le 06 décembre** : le secrétariat pédagogique procédera aux ultimes vérifications avant signature des conventions par mes soins puis transmissions à la Maison des examens. Les données ne pourront alors plus connaître la moindre modification.
- **Après le 06 décembre** : votre enfant recevra des codes pour se connecter à son espace *Cyclades*. Cette application lui permettra de consulter en fin de session les résultats obtenus à ses épreuves. Les codes resteront les mêmes pour son année de terminale puis pour les éventuels examens auxquels votre enfant s'inscrirait par la suite.

Pour information, les candidats bénéficiant d'un PAI, d'un PAP ou d'un dossier MDPH peuvent demander un aménagement ou un aménagement complémentaire aux examens (*tiers-temps, secrétaire scripteur, usage de l'ordinateur, ...*). Si vous avez déjà déposé un dossier en ce sens, il vous suffit de cocher la case « oui » à la question aménagement aux examens. Dans le cas contraire, j'invite votre enfant à se rapprocher de l'infirmière scolaire pour formuler la demande : un dossier sera alors à remplir et à remettre complété avec les documents justificatifs à joindre. Il sera ensuite transmis à la Direction académique dans les plus brefs délais pour être examiné. En effet, le lycée n'est pas décideur en matière d'aménagement aux examens.

Je vous remercie par avance et reste disponible pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir à ce sujet.

Bien cordialement,

M. RIMBERT,
Proviseur adjoint en charge des inscriptions aux épreuves anticipées de français

**Récapitulatif des points de contrôle pour les responsables légaux et
des pièces-justificatives à transmettre :**

- État civil** : nom, prénom, adresse, date de naissance, lieu de naissance : j'attire votre attention sur l'importance de vérifier l'orthographe exacte des données liées à l'état civil y compris les éventuels accents et traits d'union.
- Enseignements de spécialités** suivis par l'élève
- Langues vivantes** : attention de vérifier que le rang de la langue vivante est le bon
- Enseignements optionnels** éventuellement suivis en classe : les notes inférieures ou égales à 10/20 sont prises en compte
- Aménagements aux examens** : les familles ayant déjà remis un dossier coche OUI, les autres élèves sont invités à se diriger vers Madame CHAMPEY, infirmière scolaire.
- En cas d'enseignement(s) suivi(s) au CNED** : une attestation d'inscription est à joindre à la confirmation d'inscription
- En cas de candidat sportif de haut niveau** : une attestation doit être transmise par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports